
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE LAGEOT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} JANVIER – 31 MARS 2019)

153

ALGÉRIE

Février-mars 2019. **Élection présidentielle.** Le président Abdelaziz Bouteflika, 82 ans, est candidat pour un cinquième mandat alors qu'après un accident vasculaire cérébral en 2013 sa santé est dégradée. Il annonce sa candidature le 10 février dans un « message à la nation » et promet une « conférence nationale inclusive » pour mener de vastes réformes.

Le 22 février, des milliers de personnes manifestent pacifiquement à Alger et dans les grandes villes afin de protester contre cette candidature. La contestation surprend. Le 24 février, de nouvelles manifestations ont lieu alors que le président Bouteflika se rend en Suisse pour des soins. Le lendemain, le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, exclut un retrait du Président.

Après la manifestation du 1^{er} mars qui a réuni des dizaines de milliers de

personnes à Alger, la contestation se poursuit pendant le week-end.

Abderrazak Makri, islamiste modéré, et Ali Benflis, adversaire historique de Bouteflika, renoncent à leur candidature. Le 3 mars, le président Bouteflika dépose sa candidature. Dans une lettre, il promet, en cas d'élection, l'organisation d'une élection anticipée à laquelle il ne serait pas candidat...

Le 5 mars, l'armée s'affirme garante de la stabilité du pays alors que les étudiants manifestent.

Des manifestations gigantesques ont lieu le 8 mars alors que la veille le Président dénonçait le risque de « chaos ».

Le président Bouteflika est de retour à Alger le 10 mars. Il annonce le lendemain le report *sine die* de l'élection présidentielle et qu'il renonce à briguer un nouveau mandat. L'élection présidentielle aura lieu « dans le prolongement » d'une conférence nationale chargée de réformer le système

* Centre d'études sur la coopération juridique internationale-Université de Poitiers (CECOJI-UP) – EA 7353.

politique et d'élaborer un projet de Constitution. La constitutionnalité de la décision interroge et l'opposition rejette le scénario.

Le 11 mars, le Premier ministre Ouyahia, 66 ans, Rassemblement national démocratique, en fonction du 31 décembre 1995 au 15 décembre 1998, du 6 mai 2003 au 24 mai 2006, du 23 juin 2008 au 3 septembre 2012 et depuis le 16 août 2017, démissionne et le président Bouteflika nomme Nouredine Bedoui, 59 ans, indépendant, ministre de l'Intérieur, pour lui succéder et Ramtane Lamrara, 66 ans, conseiller diplomatique, aux Affaires étrangères, fonction qu'il avait occupée du 11 septembre 2013 au 25 mai 2017. Le Premier ministre prend ses fonctions le 12 mars et le nouveau ministre le 13. Nouredine Bedoui promet un gouvernement apolitique et une équipe « jeune ». Lakhdar Brahimi, 85 ans, diplomate qui a souvent réussi des médiations difficiles notamment au Liban et en Irak, est chargé de présider la conférence nationale.

Les démissions se multiplient au sein du Front de libération nationale, qui tente, après coup, de soutenir le mouvement populaire.

C'est un tournant dans la crise. Le 26 mars, le général Ahmed Gaïd Salah, 78 ans, chef d'état-major de l'armée, demande que la procédure d'« état d'empêchement » du président Bouteflika, visée par l'article 102 de la Constitution, soit déclenchée. C'est au Conseil constitutionnel, présidé depuis le 10 février 2019 par Tayeb Belaïz, 71 ans, de constater à l'unanimité l'état d'empêchement. Le Parlement doit ensuite déclarer cet état à la majorité des deux tiers et charger le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah,

77 ans, d'un intérim de quarante-cinq jours. À l'expiration de ce délai, si l'état persiste, « il est procédé à une déclaration de vacance par démission de plein droit ». Le président du Conseil de la nation assume la charge de chef de l'État pendant une durée de quatre-vingt-dix jours au maximum pendant laquelle se tient l'élection présidentielle. L'opposition n'en maintient pas moins ses manifestations.

Le Rassemblement national démocratique de l'ancien Premier ministre Ahmed Ouyahia appuie la démarche du chef de l'armée.

Une nouvelle manifestation a lieu le 29 mars à Alger et dans le reste du pays qui demande le départ de tous les dirigeants, le chef de l'armée compris.

Un nouveau gouvernement de vingt-sept membres, dont dix-neuf nouveaux, est nommé le 31 mars. Mais le nouveau Premier ministre et le chef d'état-major de l'armée, le général Ahmed Gaïd Salah, qui reste vice-ministre de la Défense, dominent l'équipe. Ramtane Lamrara, qui avait été nommé vice-Premier ministre, poste créé pour lui le 11 mars, ne fait plus partie du gouvernement. On remarque la nomination de l'ambassadeur aux Nations unies, Sabri Boukadoum, 60 ans, aux Affaires étrangères, qui devient également vice-Premier ministre, de Salah Eddine Dahmoune, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, en tant que ministre de l'Intérieur, du gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Loukal, 68 ans, aux Finances et du PDG de Sonelgaz, Mohamed Arkab, 53 ans, à l'Énergie.

ALLEMAGNE

22 janvier, 11 et 25 mars 2019. **France.** Le 22 janvier est signé, à Aix-la-Chapelle,

un nouveau traité franco-allemand. Dans le prolongement du grand traité symbole de 1963, il renforce la coopération dans de nombreux domaines : politique étrangère et de sécurité, thèmes d'avenir, culture et éducation, et coopération transfrontalière. L'accent est mis sur les régions frontalières. Enfin, le traité veut instaurer une zone économique commune à long terme. Rappelons que la France est le premier partenaire commercial de l'Allemagne et réciproquement. Les deux États représentent ensemble 30 % de la population de l'Union européenne.

Le 11 mars, l'Assemblée nationale approuve la création d'une « Assemblée parlementaire franco-allemande ». Elle réunira cinquante députés français et cinquante députés allemands, et sera dirigée alternativement par les présidents de l'Assemblée nationale et du Bundestag. L'Assemblée parlementaire se réunit le 25 mars à l'Assemblée nationale, Wolfgang Schäuble et Richard Ferrand signant l'accord de création. Sabine Thillaye, présidente de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale, d'origine allemande, et Andreas Jung, président du groupe d'amitié Allemagne-France au Bundestag, sont élus à la présidence du bureau de la nouvelle assemblée, qui doit siéger au moins deux fois par an.

6 février 2019. **République de Weimar.** L'Allemagne célèbre les cent ans de la Constitution de Weimar. L'assemblée constituante, élue le 19 janvier 1919, s'était réunie dans le théâtre de la cour grand-ducale de la petite ville, haut lieu de la culture allemande. La Constitution devait être adoptée le 31 juillet 1919 par 262 voix contre 75, 84 députés étant absents, et promulguée le 11 août par

Friedrich Ebert à Schwarzburg, où il était en villégiature.

ARABIE SAOUDITE

3 janvier 2019. **Journaliste. Prince héritier.** À l'ouverture du procès, devant une cour pénale de Riyad, de onze suspects accusés du meurtre du journaliste Jamal Khashoggi, le procureur requiert la peine de mort contre cinq d'entre eux. Les inculpés ont obtenu un délai non défini pour préparer leur défense.

La deuxième audience se tient le 31 janvier dans un huis clos absolu.

155

AUSTRALIE

13 mars 2019. **Aborigènes.** La Haute Cour de justice juge que les aborigènes spoliés de leurs terres seront indemnisés pour « perte et souffrance culturelles ». Le Territoire du Nord devra verser 2,5 millions de dollars aux communautés. Cela vise une zone de 1,27 kilomètre carré dans le village de Timber Creek, où l'État a construit diverses infrastructures sur des terres traditionnelles. Depuis 1993, le *Native Title Act* exige qu'une autorisation soit demandée aux peuples concernés avant toute construction sur des terres indigènes. Pour la première fois, la Haute Cour fixe un prix pour une souffrance liée à une « déconnexion avec le territoire ».

BRÉSIL

6 février et 21 mars 2019. **Anciens présidents.** L'ancien président Lula, 73 ans, est à nouveau condamné à une deuxième peine de douze ans et onze mois de prison, le 6 février, pour des travaux de rénovation de 237 000 euros financés

par deux groupes de BTP à Atibaia, dans l'État de São Paulo.

Président du 31 août 2016 au 1^{er} janvier 2019, Michel Temer, 78 ans, Mouvement démocratique brésilien, est arrêté le 21 mars dans le cadre de l'opération « Lava Jato ». Il est accusé d'avoir reçu un pot-de-vin en 2014 de la part d'entreprises du secteur de l'énergie. Il est remis en liberté le 25 mars.

CAMEROUN

28 janvier, 3, 13 et 26 février 2019. **Opposition.** Candidat de l'opposition à l'élection présidentielle, Maurice Kamto, 65 ans, universitaire, avocat et professeur à l'université de Yaoundé, Mouvement pour la renaissance du Cameroun, ancien ministre délégué à la justice, est arrêté le 28 janvier à Douala à la suite de marches pendant le week-end violemment réprimées. Cent dix-sept personnes ont été arrêtées le 26 janvier. Maurice Kamto fait l'objet de huit chefs d'accusation.

Le 3 février, le ministre délégué à la justice, Jean de Dieu Momo, exprime des propos antisémites, en faisant un parallèle avec Maurice Kamto.

Le 13 février, Maurice Kamto est inculpé avec vingt-huit autres prévenus pour « rébellion, insurrection, hostilité contre la patrie ».

Le 26 février, Michelle Ndoki, avocate, fait partie de plus de cent cinquante opposants arrêtés.

CONGO (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU)

20 janvier 2019. **Élections présidentielle et législatives.** Le 23 décembre, l'annonce des résultats de l'élection présidentielle avait été reportée au 5 janvier, puis encore plus tard. Le 9 janvier, Félix Tshisekedi est déclaré

vainqueur « provisoire » de l'élection. Le pouvoir en place « prend acte » de cette annonce mais Martin Falulu, que la conférence épiscopale donnait vainqueur, conteste ces résultats. Il estime avoir recueilli 61,0 % des suffrages, au lieu des 34,8 % annoncés. Le 11 janvier, il exige un recomptage des voix et veut saisir la Cour constitutionnelle.

Les candidats favorables au président Kabila remportent les élections législatives, ce qui devrait conduire à une cohabitation. Le Front commun pour le Congo, coalition dirigée par Joseph Kabila, obtient 337 des 500 sièges et l'Union pour la démocratie et le progrès social de Félix Tshisekedi 46. En outre, la coalition du président Kabila a toujours la majorité dans les provinces et au Sénat.

Les résultats sont mis en cause par un consortium médiatique composé du *Financial Times*, de TV5 Monde et de Radio France international. Ces derniers estiment que plus de trois millions de voix en faveur de Martin Fayulu ont été détournées au profit de Félix Tshisekedi ou d'Emmanuel Ramazani Shadary, candidat soutenu par Joseph Kabila.

Le 17 janvier, l'Union africaine appelle à la suspension des résultats électoraux. Cependant, le 20 janvier, la Cour constitutionnelle proclame définitivement élu Félix Tshisekedi. Internet est rétabli. L'Union africaine renonce à envoyer une mission à Kinshasa.

24 février 2019. **Ancien Premier ministre.** Proche de Patrice Lumumba, Premier ministre de la République libre du Congo, en rébellion du 13 décembre 1960 au 5 août 1961 et président du 31 mars au 5 août 1961 après avoir été emprisonné, en exil de 1965 à 1992, arrivé en troisième position à l'élection présidentielle de 2006, dont il a été

l'arbitre par son soutien à Joseph Kabila, Premier ministre du 30 décembre 2006 au 10 octobre 2008, Antoine Gizenga, Parti lumumbiste unifié, décède à Kinshasa, à l'âge de 93 ans.

CORÉE DU NORD

24 et 27-28 février, 1^{er} mars 2019. **Chine. États-Unis.** Pour se rendre au Viêt Nam, où il doit effectuer une visite d'État avant de participer à un sommet avec Donald Trump, Kim Jong-un se déplace le 24 février à travers la Chine dans son train blindé, soit un voyage de quatre mille kilomètres!

Kim Jong-un et Donald Trump se retrouvent en fin de journée le 27 février. Donald Trump déclare à Kim Jong-un qu'il est un grand leader... Malgré tout, le sommet se conclut sur un échec. Aucun résultat n'est obtenu sur la levée des sanctions américaines et la dénucléarisation nord-coréenne. Le 1^{er} mars cependant, la Corée du Nord propose de nouvelles discussions. Les autorités donnent leur version de l'échec, affirmant que la Corée du Nord n'a demandé qu'un allègement « partiel » de la liste des onze résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, et non la liste complète, comme l'affirme le président américain.

Le 1^{er} mars, Donald Trump déclare qu'il y a eu une « mauvaise interprétation » de ses propos alors qu'il avait semblé exonérer Kim Jong-un de toute responsabilité dans la mort du jeune Américain Otto Warmbier, détenu par Pyongyang et décédé peu après avoir été rapatrié dans le coma aux États-Unis en juin 2017.

10 mars 2019. **Élections législatives.** Dans ce système de parti unique, les autorités présentent un candidat unique

dans chaque circonscription. Le vote n'est pas secret! Les 687 sièges vont au Front démocratique pour la réunification de la patrie, qui obtient 100% des suffrages. La participation a été de 99,9%. Seuls les Nord-Coréens à l'étranger ou se trouvant en haute mer n'ont pas voté! Une première. Le nom de Kim Jong-un ne figure pas parmi les élus.

CÔTE D'IVOIRE

15 et 16 janvier, 1^{er} février 2019. **Ancien président. CPI.** Considérant que « l'accusation n'a pas fait la preuve de la culpabilité des accusés », la Cour pénale internationale, après cent quatre-vingt-quatorze jours d'audience, acquitte le 15 janvier l'ancien président Laurent Gbagbo, 73 ans, président du 26 octobre 2000 au 11 avril 2011, et le chef des Jeunes patriotes, Charles Blé Goudé, 47 ans. Ils étaient accusés de crimes contre l'humanité dans le contexte des violences postélectorales de 2010-2011. Laurent Gbagbo avait été arrêté en 2011 et Charles Blé Goudé en 2013. Cette décision ne renforce pas l'autorité de la CPI. La façon dont a été diligentée l'enquête par le procureur de l'époque, Luis Moreno Ocampo, est mise en cause.

Le 16 janvier, les procureurs annoncent faire appel et demandent aux juges de ne pas autoriser le retour des acquittés en Côte d'Ivoire. Mais, le 1^{er} février, Laurent Gbagbo est autorisé à sortir de prison sous condition: il devra résider dans un État tiers le temps que tous les recours soient épuisés. Il s'installe en Belgique.

CUBA

24 février 2019. **Référendum. Constitution.** La nouvelle Constitution est approuvée par 86,9 % des suffrages et la participation a été de 84,4 %.

Le texte reconnaît la propriété privée et limite à deux le nombre de mandats présidentiels. Cependant, le monopole du Parti communiste est réaffirmé.

ÉGYPTE

14 février 2019. **Président. Révision constitutionnelle.** Les partisans du président Al-Sissi, 64 ans, au pouvoir depuis le 3 juillet 2013, veulent prolonger son mandat et renforcer ses pouvoirs. Une centaine de députés déposent un projet de révision constitutionnelle permettant au président Al-Sissi de se représenter au terme de son deuxième mandat en 2022. Limitée à deux fois quatre ans, la durée maximale du mandat passera à deux fois six ans, soit jusqu'à 2034.

Le Parlement adopte le 14 février le projet de révision par 485 voix des 596 députés, révision qui accroît aussi les pouvoirs présidentiels. Celui-ci devra être approuvé par référendum. Le président égyptien pourra remanier le gouvernement et nommer un tiers des membres du Conseil des sénateurs, qui doit être rétabli. Il nommera les juges des hautes cours, dont le Conseil constitutionnel, et le procureur général.

EL SALVADOR

3 février 2019. **Élection présidentielle.** Nayib Bukele, 37 ans, Grande Alliance pour l'unité nationale, candidat antisystème, fils d'un homme d'affaires d'origine palestinienne, est élu dès le premier tour de l'élection présidentielle

avec 53,0 % des voix, contre 31,8 % à Carlos Calleja, Alliance républicaine nationaliste, et 14,4 % à Hugo Martínez, Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN), gauche. Il n'avait eu l'investiture d'aucun des deux grands partis. Sa priorité est la lutte contre l'insécurité. Il incarne une vision nouvelle de la politique. La participation a été de 51,9 %.

La Constitution interdisant que deux mandats puissent être successivement obtenus, Nayib Bukele succède à Salvador Sánchez Cerén, FMLN.

ESPAGNE

24 février 2019. **Guerre civile. France.** Il y a quatre-vingts ans débutait la dramatique *Retirada*, au cours de laquelle des milliers de réfugiés espagnols fuyant la victoire des franquistes arrivaient en France dans des conditions marquées par le froid et la faim. Ils furent enfermés dans des camps par le gouvernement français.

Le président du gouvernement, Pedro Sánchez, vient en France pour rendre hommage aux quatre cent cinquante mille Espagnols ayant fui la guerre civile et la dictature franquiste. Il se rend sur la tombe du président républicain Manuel Azaña, mort à Montauban en 1940, puis à Collioure sur la tombe du poète Antonio Machado, avant de faire un discours sur la plage d'Argelès-sur-Mer, où se trouvait un camp d'exilés.

9 et 16 janvier 2019. **Extrême droite. Andalousie.** L'alliance entre le Parti populaire, Ciudadanos et Vox semble délicate à conclure, le mouvement d'extrême droite exigeant la fin des lois féministes considérées comme un « djihadisme de genre ». Le 9 janvier, le

Parti populaire et Vox parviennent à un accord après le scrutin andalou. Vox renonce à l'expulsion de cinquante-deux mille migrants et à la suppression de la loi sur l'égalité hommes-femmes.

Le 16 janvier, Juan Manuel Moreno, 48 ans, Parti populaire, est investi par 59 voix contre 50 comme président de la communauté autonome, formant une coalition avec les libéraux de Ciudadanos et soutenu par les voix de Vox. Il prend ses fonctions le 18 janvier.

13 février 2019. **Gouvernement. Dissolution.** Le Parlement rejette par 191 voix contre 158 le projet de budget pour 2019 proposé par Pedro Sánchez. Le président du gouvernement a été abandonné par les indépendantistes catalans. Le 15 février, il annonce la tenue d'élections anticipées le 28 avril.

15 février 2019. **Franco.** Le gouvernement approuve l'ordre d'exhumation de Franco, décédé le 20 novembre 1975, inhumé à la Valle de los Caídos, où se trouvent les corps de trente-quatre mille combattants de la guerre civile, et donne quinze jours à la famille pour trouver une nouvelle sépulture.

Le gouvernement avait reçu le soutien du Vatican le 14 février.

ÉTATS-UNIS

3, 9, 19 et 25 janvier, 11, 15 et 18 février, 25 mars 2019. **Congrès. Shutdown. Urgence nationale. Veto.** La Chambre des représentants adopte le 3 janvier deux textes de financement temporaire qui pourraient permettre de sortir de l'impasse budgétaire (et du *shutdown*) et de laisser du temps pour trouver un compromis. Donald Trump s'oppose à ces mesures qui ne financent pas son projet de mur anti-immigrants et

le répète lors d'une allocution solennelle. Recevant les principaux dirigeants démocrates le 9 janvier, il quitte brusquement la réunion. Pour contourner le Congrès, il menace d'utiliser la procédure d'urgence nationale issue du *National Emergency Act* de 1976.

En raison de la crise, Donald Trump renonce à se rendre au Forum économique de Davos. Il reporte également son discours sur l'état de l'Union, qui devait avoir lieu le 29 janvier.

Nombre de fonctionnaires se retrouvent dans une situation économique difficile.

Pour tenter de sortir de l'impasse, le président américain propose le 19 janvier de prolonger les statuts temporaires d'un million de migrants risquant d'être expulsés, en échange du financement du mur. La présidente de la Chambre des représentants, Nancy Pelosi, avait refusé au préalable cette proposition.

Donald Trump doit céder. Le 25 janvier, il annonce un accord qui prévoit une réouverture des services publics fédéraux jusqu'au 15 février. Entre-temps, les négociations vont se poursuivre. Mais à l'issue de ce délai un nouveau *shutdown* pourrait avoir lieu.

Ce *shutdown* a coûté 11 milliards de dollars...

Le 11 février intervient un accord de principe entre démocrates et républicains. Il prévoit l'octroi de 1,3 milliard de dollars pour construire quatre-vingt-dix kilomètres de barrière à la frontière du Mexique, ce qui est loin de satisfaire les exigences de la Maison-Blanche, qui demandait 5 milliards de dollars.

Mais le 15 février Donald Trump, dans un discours improvisé et décousu, déclare vouloir proclamer l'urgence nationale pour se protéger d'une

« invasion [...] par les drogues, les gangs, les gens », mais surtout en vue de contourner le Congrès et d'obtenir des fonds fédéraux pour son mur. Le 18 février, seize États menés par la Californie déposent un recours contre cette décision.

À la suite de refus du Congrès de voter les fonds nécessaires au financement d'urgence du mur, Donald Trump met le 15 mars son veto. Le Sénat, notamment, s'y est opposé par 59 voix, le vote de douze élus républicains ayant permis l'adoption de la résolution, qui affirme que « l'urgence nationale déclarée par le Président le 15 février » est « annulée ». Le 26 mars, la Chambre des représentants ne parvient pas à surmonter le veto présidentiel, ne réunissant que 248 voix contre 181 alors qu'il en fallait 286.

Le 25 mars, le chef du Pentagone annonçait avoir débloqué un milliard de dollars pour la construction d'une section du mur. Il avait justifié cette dépense par la loi fédérale.

8, 11 et 17 janvier, 13 février, 4, 7, 13 et 22 mars 2019. **Russie.** Dans des documents juridiques rendus publics le 8 janvier, Paul Manafort, 70 ans, ancien directeur de campagne de Donald Trump, est accusé par le procureur spécial Mueller d'avoir menti sur ses communications avec un ressortissant russe.

Le 11 janvier le *New York Times* révèle que le FBI a ouvert en 2017 une enquête pour déterminer si Donald Trump travaillait pour le compte de la Russie.

Selon une enquête du site internet BuzzFeedNews.com publiée le 17 janvier, le président américain aurait expressément demandé à son ancien avocat Michael Cohen de mentir au

Congrès lors de son audition en 2017. Michael Cohen reporte son audition devant le Congrès prévue le 7 février, invoquant des « menaces » du Président contre sa famille.

Le 13 février, un juge conclut que Paul Manafort a menti au FBI et violé son accord de plaider-coupable.

Le 4 mars, les démocrates relancent à la Chambre des représentants une enquête pour « entrave à la justice », « corruption » et « abus de pouvoir » au sujet des liens entre Donald Trump et la Russie.

Lors d'un premier procès, Paul Manafort est condamné, le 7 mars, à quarante-sept mois de prison pour fraudes fiscale et bancaire. Un second procès a lieu pour lobbying illégal et, le 13 mars, il est condamné à soixante-treize mois de prison pour avoir dissimulé des activités de conseil auprès d'Ukrainiens prorusses et pour avoir demandé à des témoins de mentir à la justice. Trente mois seront fusionnés avec la première condamnation, et l'ancien directeur de campagne de Donald Trump devra donc passer sept ans et demi en prison, à moins que ce dernier décide de le gracier.

Le 22 mars, le procureur spécial Mueller remet son rapport au procureur général, William Barr. C'est une déception pour les démocrates, car ce rapport conclut à l'absence d'éléments prouvant des relations entre Donald Trump et Moscou.

13 mars 2019. **Peine de mort. Californie.** L'État de Californie décide de promulguer un moratoire sur les exécutions capitales. Avec sept cent trente-sept condamnés, dont vingt-cinq ont épuisé toutes les voies de recours possibles, la Californie a le quart des condamnés à mort américains. Le

gouverneur démocrate Gavin Newsom entend ainsi se démarquer de Donald Trump: « La peine de mort est incompatible avec nos valeurs fondatrices et atteint au plus profond l'idéal que représente le fait d'être californien. »

ÉTHIOPIE

Mars 2019. **Femmes.** Les femmes occupent des postes importants dans un gouvernement paritaire et dans les institutions. On remarque ainsi la présidente de la République, Sahle-Work Zewde, 69 ans, diplomate franco-phone, la ministre de la Défense, Aisha Mohammed Mussa, ingénieure, la ministre de la Paix (ministre chargée de l'intérieur), Muferiat Kamil, 42 ans, et la présidente de la Cour suprême, Meaza Ashenafi, 54 ans.

GRÈCE

13 et 25 janvier, 8 et 15 février 2019. **Ministre. Macédoine du Nord. Gouvernement.** Ministre de la Défense du 27 janvier au 27 août 2015 et depuis le 23 septembre 2015, Panagiotis (Pános) Kamménos, 53 ans, Grecs indépendants, droite souverainiste, fermement opposé au nouveau nom de la Macédoine devenu Macédoine du Nord, démissionne le 13 janvier. Le lendemain, l'amiral Evángelos Apostolákis, 61 ans, est nommé pour lui succéder et entre en fonction le 15 janvier, et Aléxis Tsípras pose la question de confiance. Il est conforté par 151 voix contre 148 sur 300. Il a été soutenu par son parti, Syriza, ainsi que quatre indépendants et deux dissidents des Grecs indépendants.

Le 25 janvier, le Parlement ratifie l'accord par 153 voix contre 146, après quarante heures de débat, grâce aux voix de Syriza, de dissidents

souverainistes et des centristes, face aux socialistes, aux communistes et à l'extrême droite. L'accord entre en vigueur le 12 février.

Une manifestation de soixante à cent mille personnes a lieu pour protester contre l'accord sur le nom de la Macédoine. Dix policiers et deux manifestants sont blessés et une trentaine de néonazis d'Aube dorée s'en prennent à des journalistes.

Le 8 février, la Grèce est le premier État à ratifier le protocole d'accession de la Macédoine du Nord à l'OTAN par 153 voix contre 140 et 1 abstention.

Le 15 février, Aléxis Tsípras abandonne le portefeuille de ministre des Affaires étrangères et le confie à Geórgios Katrougálos, 56 ans, Syriza, jusque-là ministre adjoint des Affaires étrangères, ce qui est effectif le 18 février.

HAÏTI

7, 14 et 16 février, 18 mars 2019. **Crise sociale et politique. Premier ministre.** Des manifestations ont lieu le 7 février pour réclamer la démission du président Jovenel Moïse, accusé d'accroître les inégalités et de corruption organisée. Il est visé ainsi qu'une quinzaine de ministres et hauts fonctionnaires par un rapport de la Cour supérieure des comptes. Le 14 février, Jovenel Moïse refuse de démissionner.

Le 16 février, le Premier ministre, Jean-Henry Céant, 62 ans, Renmen Ayiti, en poste depuis le 17 septembre 2018, annonce des mesures économiques d'urgence, comme la rigueur budgétaire pour les administrations et la lutte contre la contrebande et la corruption.

Le 18 mars, la Chambre des députés se prononce par 93 voix contre 6 pour

démètre le gouvernement. Alléguant l'inconstitutionnalité de la motion, le Premier ministre déclare qu'il restera en fonction. Cependant, il démissionne le 21 mars et le président Jovenel Moïse propose Jean-Michel Lapin, médecin, ministre de la Culture et de la Communication, comme Premier ministre par intérim.

ITALIE

12 janvier 2019. **Bolivie. Brésil. Extradition. Années de plomb.** En fuite depuis 1979, réfugié ces dernières années au Brésil, où il était menacé d'extradition, Cesare Battisti, ancien militant d'extrême gauche (Prolétaires armés pour le communisme), condamné par contumace en Italie à la réclusion à perpétuité pour deux meurtres et deux complicités de meurtre, en fuite au Mexique de 1982 à 1990, en France de 1990 à 2004, « protégé » par la doctrine Mitterrand, au Brésil de 2004 à 2018, en Bolivie de 2018 à 2019, est arrêté à Santa Cruz en Bolivie. Il est extradé vers l'Italie, où il arrive le 14 janvier et est incarcéré pour purger sa peine. Il rejoindra la prison sarde de haute sécurité d'Oristano.

Le ministre de l'Intérieur, Matteo Salvini, veut obtenir le retour d'autres militants, dont ceux vivant en France.

On apprend le 25 mars que Cesare Battisti a avoué sa responsabilité dans quatre meurtres.

JAPON

24 février 2019. **Okinawa.** Lors d'un référendum, 72,1 % des suffrages sont contre le projet de création d'une base américaine sur la côte du hameau de Henoko, à Nago, pour accueillir les activités d'une autre base américaine,

Futenma, située au cœur de la ville de Ginowan. 19,1 % seulement des votants expriment leur accord et 8,8 % ne se prononcent pas. La participation a été de 52,5 %. C'est le troisième vote en ce sens depuis 2014.

MACÉDOINE DU NORD

11 janvier, 12, 13 février 2019. **Grèce. Nom du pays.** Les députés adoptent le 11 janvier, à la majorité des deux tiers, les quatre amendements constitutionnels pour rebaptiser le nom du pays en « République de Macédoine du Nord ». La décision entraîne une crise gouvernementale en Grèce.

L'accord entre en vigueur le 12 février. Le lendemain, le gouvernement notifie aux Nations unies ce changement de nom, qui devient « Macédoine du Nord ».

MOLDAVIE

24 février 2019. **Élections législatives. Référendum.** Aux élections législatives, le Parti des socialistes du président Igor Dodon, prorusse, obtient 31,4 % des voix et 34 des 101 sièges, contre 26,8 % et 27 élus pour NOW, coalition entre la Plateforme dignité et vérité et le Parti action et solidarité, 23,6 % et 30 élus pour le Parti démocrate, et 8,3 % et 7 élus pour le parti Șor (ex-Mouvement républicain sociopolitique pour l'égalité). Il n'y a pas de majorité, ce qui pourrait entraîner de nouvelles élections dans les quarante-cinq jours. La participation a été de 49,2 %.

Un référendum consultatif porte sur une réduction du nombre des députés de 101 à 61 et sur la possibilité de révoquer leur mandat. Il donne la victoire au « oui » (73,7 % et 80,0 %).

Les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dénoncent des fraudes.

PALESTINE

28 janvier 2019. **Gouvernement.** Le Premier ministre, Rami Hamdallah, 60 ans, en fonction depuis le 3 juin 2013, présente sa démission, qui est acceptée le lendemain par le président Mahmoud Abbas. C'est la conséquence du mauvais climat entre le Fatah et le Hamas.

Le 10 mars, Mahmoud Abbas nomme Premier Ministre Mohammad Chtayyeh, 60 ans, modéré défendant la solution à deux États.

ROUMANIE

8 janvier, 19 février et 28 mars 2019. **Justice. Corruption.** La cheffe intérimaire du Parquet national anti-corruption, Anca Jurma, annonce le 8 janvier renoncer à conserver son poste en raison d'un « environnement hostile ». Elle avait succédé en juillet à Laura Codruța Kövesi, révoquée par la majorité au pouvoir, et qui a d'ailleurs saisi la Cour européenne des droits de l'homme. Laura Kövesi est inculpée le 28 mars pour faits de corruption.

La Commission européenne ainsi que le président Klaus Iohannis critiquent les ordonnances adoptées le 19 février par le gouvernement, sans concertation. Ces ordonnances renforcent le contrôle politique sur le système judiciaire.

Le président Iohannis annonce le 28 mars la tenue d'un référendum sur les réformes contestées de la justice le 26 mai, en même temps que les élections européennes.

ROYAUME-UNI

Janvier-mars 2019. **Brexit.** Le 7 janvier, deux cent neuf députés écrivent à la Première ministre pour lui demander de renoncer à un Brexit sans accord avec l'Union européenne.

Le 9 janvier, par 303 voix contre 296, les députés infligent un camouflet à Theresa May en approuvant un amendement à une loi budgétaire qui limite la possibilité pour le gouvernement d'accepter un Brexit sans accord. Vingt députés conservateurs ont fait défection.

Le 15 janvier, les députés rejettent très massivement l'accord sur le Brexit par 432 voix contre 202. C'est une humiliation pour la Première ministre.

Cependant, le 16 janvier, Theresa May triomphe d'une motion de censure, rejetée par 325 voix contre 306.

Le 21 janvier, Theresa May annonce aux députés reprendre les négociations avec l'Union. Elle présente un « plan B » réaffirmant ses lignes rouges, à savoir le rejet d'un Brexit sans accord et de la tenue d'un nouveau référendum. Les citoyens européens installés au Royaume-Uni peuvent demander le statut de « résident établi », qui est lancé le même jour.

Le 23 janvier, Michel Barnier déclare devant le Conseil économique et social européen qu'il n'y a pas d'autre accord possible que celui déjà négocié.

Le même jour, la Commission présente deux mesures pour atténuer les effets d'un Brexit sans accord sur la pêche. Les pêcheurs recevraient une compensation en raison de la cessation de leurs activités. Les pêcheurs britanniques se verraient garantir un accès aux eaux européennes jusqu'à fin 2019 si le Royaume-Uni accorde le même accès aux pêcheurs européens.

Par ailleurs, la Cour de justice de l'Union européenne juge qu'un État membre ayant notifié son intention de se retirer de l'Union conformément à l'article 50 du traité sur l'Union européenne demeure l'État responsable au sens du règlement Dublin III.

Le 29 janvier, Theresa May veut revenir sur le *backstop*, censé éviter une frontière physique entre les deux Irlandes. Elle demande un vote sur un amendement exigeant de revoir l'accord. Par 317 voix contre 301, les députés approuvent l'amendement de Graham Brady, proche de Theresa May, demandant le remplacement du *backstop* irlandais par un « dispositif alternatif » non précisé. Les députés se prononcent contre la sortie sans accord et pour le maintien de la protection des droits des travailleurs après le Brexit.

Le 1^{er} février, le Conseil de l'Union européenne adopte sa position sur les règles de visas accordés aux Britanniques entrant dans l'espace Schengen à la suite du Brexit. Sous réserve de réciprocité, les séjours de courte durée seraient possibles sans visa.

Theresa May est à Bruxelles le 7 février. Jean-Claude Juncker rappelle que les Vingt-Sept ne renégocieront pas. Le filet de sécurité irlandais est toujours un point de blocage.

Jeremy Corbyn propose que le Royaume-Uni reste dans l'union douanière et soit « étroitement aligné » sur le marché unique.

Le 12 février, Theresa May demande un délai pour le Brexit.

Le 14 février, les députés rejettent par 303 voix contre 258 la stratégie du gouvernement sur le Brexit. Ils rejettent également un amendement du Parti national écossais visant à révoquer l'article 50.

Le 22 février, Jeremy Corbyn déclare que, si les travaillistes arrivent au pouvoir, ils renégocieront l'accord de Brexit et pourraient organiser un nouveau référendum.

Le 26 février, Theresa May annonce au Parlement son intention de présenter avant le 12 mars une version modifiée de l'accord signé en novembre avec l'Union. En cas de rejet et si les députés s'opposent à une sortie sans accord, elle leur laissera le choix de reporter la date du Brexit pour une « période limitée » ne pouvant aller au-delà de juin en raison des élections européennes, auxquelles le Royaume-Uni ne participera pas.

Le 27 février, la Chambre des communes approuve par 502 voix contre 20 la nouvelle stratégie de la Première ministre sur un éventuel report limité de la date du Brexit si l'accord de sortie n'est pas voté le 16 mars.

Partisan d'une sortie radicale de l'Union, le secrétaire d'État à l'Agriculture, George Eustice, démissionne le 28 février, après la décision sur le report de la date du Brexit.

Le 12 mars, les députés rejettent le projet d'accord de sortie par 391 voix contre 242. Soixante-quinze députés conservateurs ont voté pour.

Le 13 mars, c'est un nouveau rejet par 321 voix contre 278, les députés, dont certains ministres conservateurs, excluant un Brexit sans accord.

Le 14 mars, les députés adoptent par 412 voix contre 202 la motion déposée par le gouvernement demandant un report du Brexit jusqu'au 30 juin.

Mauvaise surprise pour Theresa May. Le 18 mars, le speaker John Bercow, s'appuyant sur un précédent de 1604, indique que « le gouvernement ne peut soumettre une deuxième fois à la Chambre la même proposition ou une

proposition substantiellement similaire à la proposition qui a été rejetée la semaine dernière à une majorité de 149 voix ».

Theresa May voudrait obtenir un report de trois mois du Brexit. Mais le 21 mars les Vingt-Sept refusent sa demande et accordent un report soit au 12 avril si le Royaume-Uni n'adopte pas l'accord de retrait, soit au 22 mai s'il y a accord.

Le 25 mars, Theresa May déclare aux députés qu'elle n'a pas l'intention de demander un troisième vote sur l'accord.

Le 25 mars, les Communes, par 329 voix contre 302, adoptent, contre l'avis de Theresa May, un amendement permettant aux parlementaires d'organiser le 27 mars une série de votes indicatifs sur les conditions du Brexit.

Le 27 mars, Theresa May promet de démissionner si les députés approuvent l'accord de retrait.

Le 29 mars, les députés rejettent pour la troisième fois l'accord par 344 voix contre 286.

À partir du 30 mars, le Royaume-Uni commence à délivrer des passeports qui ne présentent pas la mention « Union européenne ».

Le 1^{er} avril, les députés rejettent quatre motions alternatives à l'accord de retrait. La motion proposant le maintien dans l'union douanière européenne est rejetée par 276 voix contre 273.

RUSSIE

12 février, 18 mars 2019. **Internet. Liberté d'expression.** La Douma adopte

le 12 février la « loi sur la sécurité et la résilience d'internet en Russie » proposée par le sénateur Andreï Klichas, qui permet de mieux contrôler la Toile. Plusieurs milliers de personnes manifestent le 10 mars contre le projet de loi. Le 18 mars, deux lois sont promulguées. La première permet de bloquer ou d'infliger des amendes aux médias en ligne diffusant de « fausses nouvelles ». L'autre punit « l'offense aux symboles de l'État ».

SLOVAQUIE

16 et 30 mars 2019. **Élection présidentielle.** Quinze candidats s'affrontent lors de l'élection présidentielle. Commissaire européen chargé de l'énergie, vice-président de la Commission, Maroš Šefčovič est le candidat du parti SMER-social-démocratie. Au premier tour, Zuzana Čaputová, figure libérale de l'opposition, avocate voulant lutter contre la corruption, favorable à l'accès à l'IVG et à l'adoption pour les couples homosexuels, est en tête avec 40,6 % des voix, largement devant Maroš Šefčovič, qui en recueille 18,6 %. Stefan Harabin, juge de la Cour suprême très opposé aux migrants, avec 14,3 % des suffrages, et Marian Kotleba, député, extrême droite, avec 10,4 %, sont éliminés. La participation a été de 48,7 %.

Au second tour, Zuzana Čaputová est élue avec 58,4 % des voix contre 41,6 % pour Maroš Šefčovič. La participation a été de 41,8 %. Militante anticorruption, elle va cohabiter avec un gouvernement touché par les affaires.

Élection présidentielle en Slovaquie

PREMIER TOUR

Inscrits	4 429 033
Votants	2 158 859 (48,74 %)
Blancs et nuls	13 495
Suffrages exprimés	2 145 364

<i>Candidats</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>
Zuzana Čaputová, Slovaquie progressiste	870 415	40,57
Maroš Šefčovič, SMER-social-démocratie	400 379	18,66
Štefan Harabin, Coalition nationale	307 823	14,35
Marian Kotleba, Parti populaire « Notre Slovaquie »	222 935	10,39
František Mikloško, indépendant	122 916	5,73
Béla Bugár, Most-Híd	66 667	3,11
Milan Krajniak, Nous sommes une famille	59 464	2,77
Eduard Chmelár, indépendant	58 965	2,75
Martin Daňo, indépendant	11 146	0,52
Róbert Švec, indépendant	6 567	0,31
Juraj Zábajník, indépendant	6 219	0,29
Ivan Zuzula, SIEĽ	3 807	0,17
Bohumila Tauchmannová, indépendant	3 535	0,16
Robert Mistrík, indépendant	3 318	0,15
József Menyhárt, Parti de la communauté hongroise	1 208	0,06

SECOND TOUR

Inscrits	4 419 883
Votants	1 847 417 (41,80 %)
Blancs et nuls	38 432
Suffrages exprimés	1 808 985

<i>Candidats</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>
Zuzana Čaputová, Slovaquie progressiste	1 056 582	58,41
Maroš Šefčovič, SMER-social-démocratie	752 403	41,59

SOUDAN

22-24 février et 13 mars 2019. **Crise sociale.** Le Soudan connaît depuis le 19 décembre des manifestations contre la hausse des prix et la corruption. Trente-sept manifestants ont été tués en cinq jours, selon Amnesty International.

Les manifestations ont été réprimées le 28 décembre, et Omar el-Digeir, l'un des meneurs de l'opposition, arrêté.

L'inflation est de plus de 70 %.

La répression n'arrête pas les manifestations.

Le 22 février, le président Omar el-Béchr met fin aux fonctions du

gouvernement de Moutaz Moussa Abdallah, 51 ans, Congrès national, en poste depuis le 10 septembre 2018, et décrète l'état d'urgence. Le 23 février, une nouvelle équipe de transition est nommée, les ministres des Affaires étrangères et de la Défense restant en fonction. Ce dernier, le lieutenant général Ahmed Awad ibn Auf, est également nommé premier vice-président. Plus tard dans la même journée, Mohamed Tahir Ayala, 67 ans, est nommé Premier ministre. Le 24 février, Ibn Auf et Ayala entrent en fonction. Le 13 mars, un nouveau cabinet est nommé qui prend ses fonctions le lendemain.

SYRIE

Janvier-mars 2019. **Guerre civile.** Le 2 janvier, Donald Trump confirme sa volonté de ralentir le retrait des troupes américaines car il entend « protéger les Kurdes ». Il parle d'un « rythme adapté ».

Le 10 janvier, la province d'Idlib est sous contrôle djihadiste.

Le 25 janvier, les Forces démocratiques syriennes, alliance kurdo-arabe soutenue par la coalition internationale anti-Daech, encerclent Al-Marachida, dernier territoire tenu par le « califat ». L'ultime territoire de l'organisation État islamique, près de Baghouz, où se trouvent cinq cents combattants sur un kilomètre carré, est cerné le 9 février.

Le 14 février a lieu le quatrième sommet entre Vladimir Poutine, Recep Tayyip Erdoğan et l'Iranien Hassan Rohani, à Sotchi. Le président russe veut que son homologue turque détruise « le foyer terroriste » d'Idlib.

Le 20 février, la Maison-Blanche annonce que deux cents soldats américains seront maintenus.

Le 23 mars, le village de Baghouz est repris par les Forces démocratiques syriennes. Mais Daech, qui avait pris Raqqa en juin 2013 et proclamé un « califat » le 29 juin 2014, veut continuer son action.

Les Kurdes de Syrie appellent à la création d'un tribunal international pour juger les crimes de Daech.

21 mars 2019. **Golan. Israël.** Donald Trump appelle à reconnaître la souveraineté israélienne sur le Golan, occupé depuis 1967. Le 22 mars, des Druzes manifestent à Majdal Shams contre la proposition du président américain.

167

TURQUIE

1^{er} mars 2019. **Liberté d'expression. Enseignement supérieur.** L'appel de Füsün Üstel, professeure retraitée de science politique à l'université Galatasaray à Istanbul, contre une condamnation à quinze mois de prison en avril 2018 par un tribunal d'Istanbul est rejeté. Elle avait signé en janvier 2016, avec deux cent vingt et un chercheurs et professeurs, une pétition dénonçant la violation des droits élémentaires des civils dans les villes kurdes. Trente et un universitaires déjà condamnés sont en attente d'être incarcérés.

31 mars 2019. **Élections locales.** Istanbul et Ankara constituent le principal enjeu. C'est le premier échec électoral du président Erdoğan, dont le parti, l'AKP (Parti de la justice et du développement), perd, du fait surtout de la récession économique, notamment Ankara, conquise par l'opposant Mansur Yavaş. À Istanbul, l'opposition, avec Ekrem İmamoğlu, 48 ans, Parti républicain du peuple, revendique la victoire sur l'ancien Premier ministre

Binali Yıldırım, 63 ans, AKP. C'est un camouflet pour le président Erdoğan, qui a été maire d'Istanbul au début de son ascension politique. L'AKP perd aussi Adana, Antalya et Mersin.

UKRAINE

24 janvier 2019. **Ancien président.** Gouverneur de l'oblast de Donetsk du 14 mai 1997 au 21 novembre 2002, Premier ministre du 21 novembre 2002 au 5 janvier 2005 et du 4 août 2006 au 18 décembre 2007, président du Parti des régions, au pouvoir du 25 février 2010 au 22 février 2014, Viktor Ianoukovitch, 68 ans, réfugié en Russie depuis sa destitution en 2014, est condamné par contumace pour « haute trahison » à treize ans de prison, car il a demandé au président Poutine d'intervenir militairement sur le sol ukrainien.

UNION EUROPÉENNE

4 février 2019. **Parquet européen.** Laura Codruța Kövesi, 45 ans, est désignée favorite de la commission de responsables européens chargés de présélectionner les trois meilleurs candidats pour diriger le parquet européen, malgré l'opposition de son gouvernement, face au Français Jean-François Bohnert et à l'Allemand Andres Ritter. Cheffe en Roumanie du Parquet national anti-corruption de 2013 à 2018, elle a fait condamner des centaines d'élus mais a été contrainte à démissionner par le pouvoir roumain en juillet 2018. Le 27 février, la commission des libertés civiles du Parlement européen choisit Laura Kövesi. La veille, la commission du contrôle budgétaire était allée dans le même sens. Il faudra trouver un accord avec le Conseil, qui pour sa part a choisi Jean-François Bohnert.

11 février, 26 mars 2019. **Secrétaire général de la Commission.** Le rapport final de la médiatrice de l'Union, Emily O'Reilly, maintient ses accusations sur les conditions de nomination de Martin Selmayr comme secrétaire général de la Commission. Elle considère que la désignation a été « à la limite de la légalité, voire dépassant cette limite ». Cette désignation avait eu une conséquence dramatique avec le suicide le 17 décembre de Laura Pignataro, directrice des ressources humaines du service juridique de la Commission, qui avait été contrainte de défendre cette nomination.

Le 26 mars, le Parlement européen exige le départ de Martin Selmayr.

13 février et 26 mars 2019. **Droit d'auteur.** Les représentants des trois institutions européennes s'entendent le 13 février sur une réforme de la directive sur le droit d'auteur.

La directive est adoptée par le Parlement le 26 mars par 348 voix contre 274 et 36 abstentions. Elle prévoit la création d'un droit voisin pour les éditeurs de presse. Afin de préserver la liberté d'expression, des cas sont exclus du champ d'application : extraits d'articles d'actualité, utilisation d'œuvres à des fins de critique ou de parodie, encyclopédies en ligne à but non commercial, plateformes de développement et de partage de logiciels libres.

26 février 2019. **Abattage rituel.** La Cour de justice juge que le logo de production biologique européen ne peut être apposé sur les viandes issues de l'abattage rituel sans étourdissement. La Cour considère que le label ne peut être accordé qu'aux produits obtenus dans le respect des normes les plus élevées du bien-être animal. (CJUE, 26 février

2019, C-497/17, *Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs, c. Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Bionoor SARL, Ecocert France, Institut national de l'origine et de la qualité.*)

25 mars 2019. **Cour de justice.** La Cour de justice et le Tribunal publient leurs statistiques pour 2018. 1 769 affaires ont été clôturées, contre 1 600 en 2017, dont 760 par la Cour, ce qui constitue un record historique, et 1 009 par le Tribunal, soit 13 % d'augmentation.

VENEZUELA

Janvier-mars 2019. **Crise politique et économique.** Le président Maduro entame son nouveau mandat le 10 janvier. Afin de ne pas avoir à valider la prestation de serment, le juge Christian Zerpá, membre du Tribunal suprême de justice, s'exile aux États-Unis.

Alors qu'il se rendait à une réunion publique à Caraballeda, près de Caracas, Juan Guaidó, président du Parlement, 35 ans, membre de l'opposition, est arrêté par les services de renseignement le 13 janvier, avant d'être relâché près d'une heure plus tard.

Le 21 janvier, vingt-sept militaires de la garde nationale bolivarienne de Macarao sont arrêtés après s'être soulevés contre le président Maduro.

Le 23 janvier, Juan Guaidó s'autoproclame président et est immédiatement reconnu par Donald Trump, suivi par Chili.

Le 26 janvier, la France, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni se disent prêts à reconnaître Juan Guaidó

président par intérim si le président Maduro n'annonce pas dans un délai de huit jours la tenue d'une élection. Le 4 février, l'Espagne, l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la France, le Luxembourg, la République tchèque, le Portugal, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Finlande, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie reconnaissent Juan Guaidó comme président légitime. La Belgique ne fait que le « soutenir ». La Grèce et l'Italie restent attentistes. La Turquie affiche son soutien à Nicolas Maduro.

Le 31 janvier, le Parlement européen reconnaît Juan Guaidó comme « président par intérim légitime » par 439 voix contre 104 et 88 abstentions.

Le 7 février, les représentants des treize pays membres du Groupe international de contact (huit pays européens et cinq pays latino-américains) se réunissent à Montevideo. À l'exception du Mexique et de la Bolivie, ils appellent à « une élection présidentielle libre, transparente et crédible ».

Le 4 mars, Juan Guaidó revient à Caracas. Les autorités ne tentent pas de l'arrêter.

Le 7 mars, presque tout le Venezuela est plongé dans l'obscurité à la suite d'une gigantesque panne qui dure jusqu'au 14 mars. Guaidó est accusé de « sabotage électrique ». Une nouvelle panne survient le 25 mars.

Le 21 mars, le chef de cabinet de Juan Guaidó est arrêté pour « terrorisme ».

Le 28 mars, le contrôleur général de la République, Elvis Amoroso, déclare inéligible, interdit de fonction publique et déchoit de son mandat de député pour quinze ans Juan Guaidó.